

Réunion du 12 décembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procurat
ion(s) :

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur :

**N° CG/2011/110 - Aménagement de l'espace rural et santé animale - 233
Propositions financières Budget Primitif 2012**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012.

Il décide par ailleurs :

- de fixer à 275 000 € le crédit affecté à la campagne de prophylaxie en matière de santé animale pour l'année 2012
- de mettre en place un dispositif d'aide en faveur du suivi sanitaire de la faune sauvage, dispositif consistant à prendre en charge, par remboursement sur présentation des justificatifs des analyses, 50 % du coût des analyses (autopsies et diagnostics vétérinaires - bactériologie et parasitologie) effectuées sur des animaux sauvages à la demande des professionnels de la faune sauvage, des communes et des particuliers
- de fixer à 5 000 € maximum pour l'année 2012 le crédit affecté au dispositif d'aide en faveur du suivi sanitaire de la faune sauvage (ce crédit étant inscrit au budget primitif 2012).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111212-62473-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 19/12/11